

## DECISION DU MAIRE 2024/045

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### OBJET :

**M. Abderrahmane DRIAI**  
**Psychologue clinicien**

**Avenant n°1 à la**  
**convention initiale**

**Mise à disposition d'un**  
**local au rez-de-jardin de**  
**la Maison Partagée place**  
**des Enclos à Bourbon-**  
**Lancy**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la décision du maire n°2023/059 du 10 octobre 2023 et la convention signée avec M. Abderrahmane DRIAI, Psychologue clinicien, pour la mise à disposition d'un local situé au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison Partagée place des Enclos à Bourbon-Lancy, les jeudis et vendredis, pour y exercer son activité de Psychologue clinicien ;

Considérant le souhait de M. Abderrahmane DRIAI, Psychologue clinicien, de bénéficier de journées d'exploitation complémentaires,

Considérant qu'un autre local situé au rez-de-jardin de la Maison Partagée est non utilisé ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Par signature d'un avenant n°1, le local situé au rez-de-jardin de la Maison Partagée place des Enclos à Bourbon-Lancy est mis à disposition de M. Abderrahmane DRIAI, les lundis, mardis et mercredis (journées entières) à compter du 7 août 2024, pour y exercer son activité de Psychologue clinicien.

**ARTICLE 2 :** Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 31 juillet 2024

Edith GUEUGNEAU  
Maire

